

Rapport annuel

SIAE des COMMUNES DU BAS-LANGUEDOC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

EXERCICE 2018

Sommaire

Caractérisation technique du service public de l'eau potable.....	3
■ Organisation administrative du service.....	3
■ Conditions d'exploitation du service.....	3
■ Prestations assurées dans le cadre du service.....	5
■ Ressources en eau.....	6
■ Volumes mis en distribution et vendus.....	6
■ Nombre d'abonnements.....	6
■ Longueur du réseau.....	7
Tarification et recettes du service public de l'eau Potable.....	8
■ Fixation des tarifs en vigueur.....	8
■ Prix du service de l'eau potable.....	8
■ Le prix de l'eau RURAUX Tarif hors redevance de pollution domestique.....	9
■ Le prix de l'eau URBAINS.....	10
■ Recettes d'exploitation.....	10
Indicateurs de performance du service de l'eau potable.....	11
■ Qualité de l'eau.....	11
■ Performance du réseau.....	11
■ Performance du réseau par commune.....	13
■ Indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	14
Financement des investissements du service de l'eau potable.....	15
■ Travaux engagés au cours de l'exercice.....	15
■ Etat de la dette.....	15
■ Travaux projetés par notre collectivité pour l'année 2017.....	16

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc, créé par arrêté préfectoral en date du 20 mars 1946 et suivants, est un Syndicat Mixte, constitué, en application des dispositions de l'article L 5711-1 et des articles L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, entre les communes et groupements suivants :

BOUZIGUES, GIGEAN, LOUPIAN, MARSEILLAN, MEZE, MIREVAL, MONTBAZIN, POUSSAN, SETE, VIC-LA-GARDIOLE et VILLEVEYRAC.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les communes suivantes :
AGDE, MONTAGNAC, PINET, VIAS,

Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes suivantes :
COURNONSEC, COURNONTERRAL, FABREGUES, LAVERUNE, MURVIEL-LES-MONTPPELLIER, PIGNAN, SAINT-GEORGES-D'ORQUES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS, SAUSSAN,

Ainsi que la collectivité : SIAEP de FRONTIGNAN BALARUC.

Le Syndicat est constitué sous la forme d'un Syndicat dit « à la carte », en application des dispositions de l'article L 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il dispose de compétences obligatoires, transférées par l'ensemble des membres et de compétences optionnelles que les membres peuvent ou non lui transférer.

Le Syndicat assure, au titre des compétences obligatoires, pour l'ensemble de ses communes et EPCI membres, les compétences de production et d'adduction d'eau.

En outre, le Syndicat assure, au titre de ses compétences optionnelles, la distribution d'eau potable pour les communes et groupements suivants :

BOUZIGUES, GIGEAN, LOUPIAN, MARSEILLAN, MIREVAL, MONTBAZIN, POUSSAN, VIC-LA-GARDIOLE et VILLEVEYRAC.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les communes suivantes :
MONTAGNAC, PINET, VIAS,

Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes suivantes :
COURNONSEC, COURNONTERRAL, FABREGUES, LAVERUNE, MURVIEL-LES-MONTPPELLIER, PIGNAN, SAINT-GEORGES-D'ORQUES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS, SAUSSAN,

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ - Centre Régional Languedoc en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2002. La durée du contrat était initialement de 12 ans. Il a été prolongé de 8 ans en raison de travaux concessifs ayant redéfini sa durée. Il prend fin le 31 décembre 2021.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	04/02/2003	<ul style="list-style-type: none"> - modification des dates de relevés compteurs et dates de facturation aux abonnés - redéfinition des modalités de reversement des sommes facturées pour le compte de la collectivité - modification des règles d'évolution des tarifs de base - modification du périmètre de la délégation : ajout du réseau de distribution de la commune de GIGEAN
2	01/01/2005	<ul style="list-style-type: none"> - rôles et responsabilités pour les opérations de réhabilitation des branchements en plomb - conditions administratives pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau - adoption d'un nouveau règlement de service - modification des tarifs aux abonnés - durée de la délégation - entrée en vigueur - maintien des clauses en vigueur - annexes
3	13/02/2007	<ul style="list-style-type: none"> - adhésion de la commune de PINET au Syndicat et le transfert de ses compétences production, adduction et distribution - définition du périmètre de la délégation et liste des communes adhérentes - annexe comprenant l'inventaire des installations de la commune de PINET prises en charge par la SDEI
4	28/08/2007	<ul style="list-style-type: none"> - organiser les apports d'eau au profit du réseau de MIREVAL jusqu'au 18/09/2007 - étendre le périmètre de délégation du contrat d'affermage au territoire de la commune de MIREVAL à compter du 19/09/2007 - dispositions transitoires et rémunération du délégataire (vente en gros) article 32 § 1 alinéa b du contrat - remise des installations (article 57 du contrat) - continuité du service et transfert de la délégation et de la gestion depuis Véolia à la SDEI
5	04/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> - définition des conditions techniques, administratives et financières du délégataire pour assister la collectivité dans la mise à jour et l'utilisation du schéma directeur - différentes prestations confiées au délégataire - mise à niveau des bouches à clé modifiée - modification de la rémunération du délégataire - compte d'exploitation prévisionnel complémentaire
6	07/02/2008	<ul style="list-style-type: none"> - définition des conditions techniques, administratives et financières du délégataire pour la conception, le financement et l'exploitation d'une unité de traitement des eaux brutes du Canal du Rhône et révision des clauses du contrat - réalisation d'une usine d'eau potable : 30 000 m3/j, mise en service avec conditions suspensives - qualité de l'eau potable : désinfection chlore gazeux - achat d'eau brute à BRL : convention avant 31/05/2008 et conduite BRL-usine financée par collectivité - rémunération du délégataire - nouvelle formule d'indexation avec indice abonnement BRL - subventions publiques : 20% prévus et ajustements éventuels - solite de fin de contrat : 6 972 592 € HT - clauses de révision du tarif de l'eau - résiliation du contrat pour motif d'intérêt général avec indemnisation - responsabilité du délégataire - obligation d'assurances : RC + dommages aux biens - régime des extensions et renforcements réalisés à l'initiative des particuliers - vérification et renouvellement des compteurs - rapport annuel du délégataire : CARE+ CRT - durée de la délégation : prolongée de 8 ans, échéance au 31/12/2021 - annexes
7	28/12/2009	<ul style="list-style-type: none"> - définition des conditions de réalisation des travaux de remplacement des branchements en plomb par le Délégataire ; - modification du calendrier de réalisation de l'usine de production d'eau potable définie par l'avenant n° 6 du fait du retard pris par BRL sur ses propres engagements ; - autorisation de la mise en place d'un mécanisme de cession de créance autorisée portant sur l'indemnité due par la Collectivité en fin de contrat pour un montant de 6 972 592 € HT dans les conditions fixées par l'article L 313-29 du code monétaire et financier ; - modification la structure tarifaire de la redevance d'eau potable pour respecter les obligations de plafonnement de la part fixe.
8	26/12/2011	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de Montagnac

		- Intégration de 4 Abonnés de la Ville de Sète - Intégration d'un abonné du SIAEP Frontignan Balaruc les Bains Balaruc le Vieux
9	06/03/2014	- Télérelève - bilan financier branchements plomb, usine G. Debaille, intégration de Montagnac - Mise à niveau des exhaures sur le site de Florensac
10	29/12/2016	Intégration de la commune de Vias, et aménagements du contrat rendus nécessaires.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ - Centre Régional Languedoc sont les suivantes :

Gestion du service	<ul style="list-style-type: none"> • application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	<ul style="list-style-type: none"> • accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
Mise en service	<ul style="list-style-type: none"> • des branchements
Entretien	<ul style="list-style-type: none"> • de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> • des branchements, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des vannes
Prestations particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Recherches des fuites • Mise à jour du schéma directeur AEP du Syndicat • Mise en place de la télérelève • Rendement de réseau • Construction de l'Usine G. DEBAILLE

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> • des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

- Points de prélèvement et Volumes produits

Ouvrage	Débit nominal m ³ /h	Prélèvement 2017 m ³	Prélèvement 2018 m ³
Puits FLORENSAC	4 800	18 470 851	17 236 350
La Lauzette Saint Jean de Védas	450	25 982	-
Forage de Vias	160	456 802	436 481
Forage du Boulidou	180	251 220	513 241
Forage de l'Olivet	300	-	-
Forage de Pinet	50	43 950	51 135
Forage de Montagnac - plaine	100	301 613	259 687
Forage de Montagnac - Belluguettes	20	-	-
Total des prélèvements [m³]		19 550 418	18 496 894

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2016	2017	2018
Volume produit	18 410 015	19 550 418	18 474 394
Volume importé	-	-	-
Volume Fabrègues	1 643 024	1 855 167	1 578 751
Volume mis en distribution	20 053 039	21 405 585	20 053 145
Ventes en Gros (urbains)	11 065 604	11 767 421	10 765 055
Volumes vendus aux abonnés (ruraux)	5 626 517	5 813 258	5 970 905
Volume total vendu	16 692 121	17 580 679	16 735 960
Volumes non facturés	3 360 918	3 824 906	3 317 185

La consommation moyenne en m³ par abonnement et par an est de :

112

114

- Détail des consommations des urbains (ventes en gros)

	2016	2017	2018
AGDE	5 021 391	5 214 717	4 756 757
MEZE	859 757	846 034	835 789
SETE	2 107 112	2 452 141	1 705 657
SIAE FRONTIGNAN BALARUC	3 077 344	3 254 529	3 466 852
Total Ventes en Gros	11 065 604	11 767 421	10 765 055

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Le passage à un nouveau Système d'information Clientèle a modifié le calcul du nombre de clients.

Clients	2016	2017	2018
Nombre total clients	42 568	45 497	46 616

• Répartition des clients et primes fixes par commune

	Clients	Prime fixe
Bouzigues	1 072	1 092
Cournonsec	1 341	1 351
Loupian	1 222	1 407
Marseillan	8 873	10 298
Gigean	2 613	2 811
Montbazin	1 162	1 206
Saussan	667	685
Mireval	1 332	1 382
Vic la Gardiole	954	2 395
Poussan	2 342	2 586
St Jean de Védas	4 472	5 023
St Georges d'Orques	2 572	2 717
Lavérune	1 311	1 379
Cournonterral	2 769	2 928
Villeveyrac	1 666	1 695
Murviel les Montpellier	748	758
Fabrègues	2 847	3 242
Pignan	3 051	3 294
Pinet	894	980
Montagnac	2 032	2 200
Vias	2 676	2 760
Total des abonnés	46 616	52 189

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	2018
Linéaire du réseau hors branchements en km	786	831	839

Tarification et recettes du service public de l'eau Potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ - Centre Régional Languedoc sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

◦ *Collectivités ayant les 3 compétences (Ruraux)*

Au 1^{er} janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 1,03228 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2014.

◦ *Collectivités ayant uniquement 2 compétences (Urbains)*

Au 1^{er} janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 1,03228 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2014.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

◦ *Détail du prix pour les Ruraux (3 compétences)*

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable répartie en 2 tranches de consommation
 - Tranche 1 de 0 à 150 m³
 - Tranche 2 >150m³

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

◦ Pour les compteurs non équipés de télérelève

Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

◦ Pour les compteurs équipés de la télérelève

Les volumes sont relevés mensuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation réelle.

◦ *Détail du prix pour les Urbains (ventes en gros 2 compétences)*

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Une participation au budget du syndicat calculée en fonction des clés de répartitions relatives aux volumes de pointes consommés :
 - Frais de gestion.
 - Remboursement des emprunts réalisés pour les travaux intersyndicaux.

Les volumes sont relevés hebdomadairement et facturés trimestriellement.

- Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

■ **LE PRIX DE L'EAU RURAUX Tarif hors redevance de pollution domestique**

- Evolution du tarif de l'eau

	2018	2019	
		Facture 120 m ³	Prix au m ³
Exploitant	117,74 €	120,40 €	1,00 €
Collectivité	75,70 €	75,70 €	0,63 €
Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP	193,44 €	196,10 €	1,63 €
Agence de l'eau prélèvement	9,60 €	9,60 €	0,08 €
Redevance pollution	34,80 €	32,40 €	0,27 €
Sous Total HT	237,84 €	238,10 €	1,98 €
TVA	13,08 €	13,10 €	
Total [€ TTC]	250,92 €	251,20 €	2,09 €

Prix du m³ pour un usager consommant 120 m³/an

en TTC :	2,09 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,63 €

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	2017	2018
Exploitant	116,06	117,74
Collectivité	75,70	75,70
Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP	191,76	193,44
Agence de l'eau prélèvement	9,60	9,60
Redevance pollution	34,80	34,80
Sous Total HT	236,16	237,84
TVA	12,99	13,08
Total [€ TTC]	249,15	250,92

Prix du m³ pour un usager consommant 120 m³/an

en TTC :	2,09 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,61 €

■ LE PRIX DE L'EAU URBAINS

- Evolution du tarif de l'eau

		AGDE	SETE	SIAEP F/B	MEZE
Volume Souscrit en m3/J		36 800	19 500	16 300	4 000
Participation des Urbains au budget du Syndicat / à leur volume de pointe souscrit	Aux emprunts	712 700,45 €	377 591,21 €	315 648,22 €	77 369,41 €
	Frais de gestion	148 324,10 €	78 582,63 €	65 691,33 €	16 101,78 €
	<i>Total participation</i>	861 024,55 €	456 173,84 €	381 339,55 €	93 471,19 €
m3 facturés		4 756 757	1 705 657	3 466 852	835 789
Coût du m3		0,1810 €	0,2674 €	0,1100 €	0,1118 €
Surtaxe SBL		0,0586 €			
Coût du m3 part SBL		0,2396 €	0,3260 €	0,1686 €	0,1704 €
Surtaxe SUEZ		0,2978 €			
Coût du m3 (SBL – SUEZ)		0,5374 €	0,6238 €	0,4664 €	0,4682 €
Agence de l'Eau		0,0800 €			
Coût du m3 HT		0,6174 €	0,7038 €	0,5464 €	0,5482 €
TVA 5,5%		0,0340 €	0,0387 €	0,0301 €	0,0302 €
Coût du m3 TTC		0,6514 €	0,7426 €	0,5764 €	0,5784 €

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	2018
Total recettes de vente d'eau	3 983 183 €	4 014 531 €	5 278 694 €

- Recettes de l'exploitant

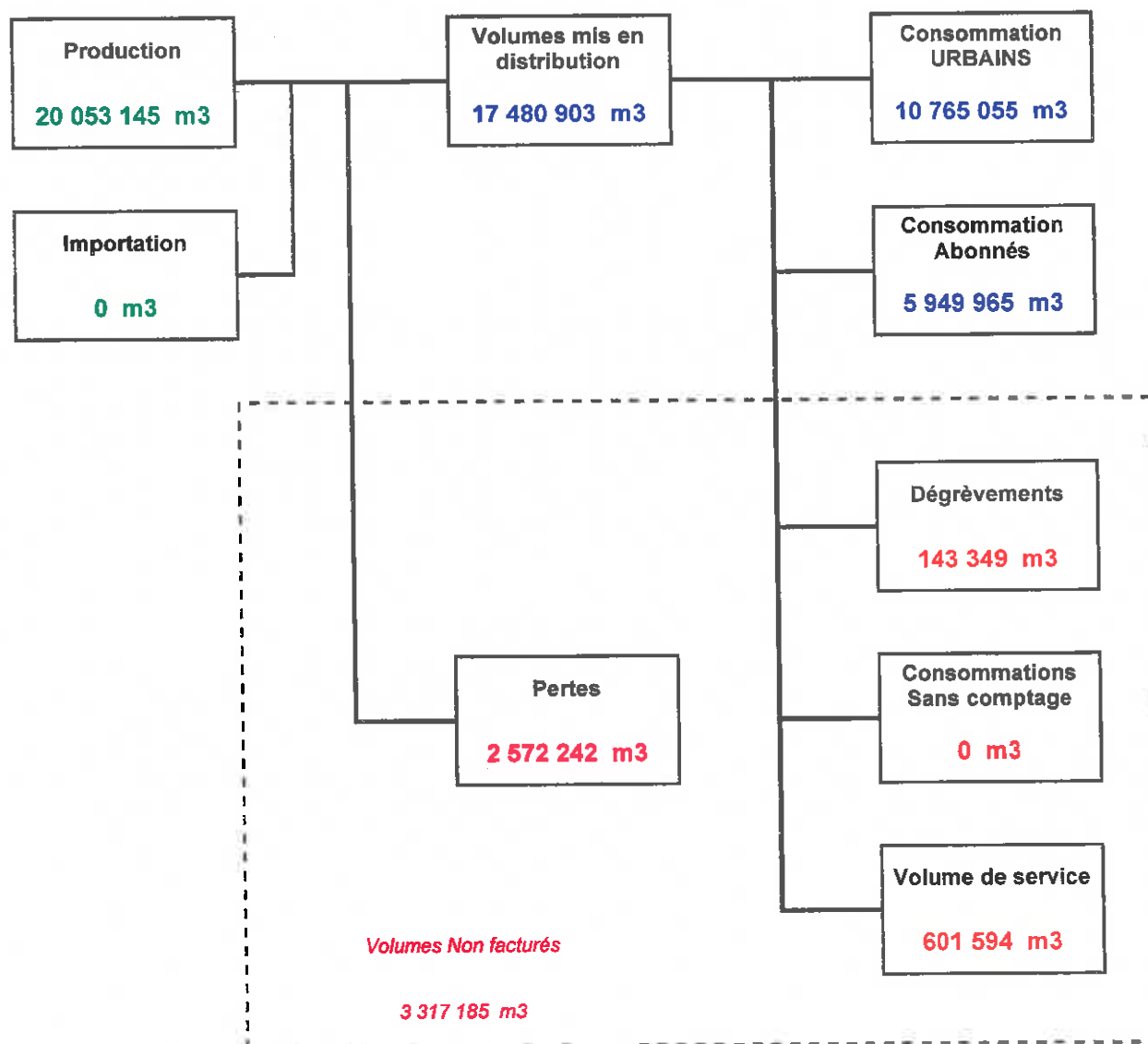
	2016	2017	2018
Total vente d'eau domestique	8 972 532 €	9 432 281 €	9 573 366 €

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par les ARS. Parallèlement le délégataire vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

■ PERFORMANCE DU RESEAU



L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau d'eau potable =**
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) /
(volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	80,46%	84,81%	88,21%	86,43%	87,17%
Rendement moyen / 3 ans	84,49		86,48		87,27

- **indice des volumes non comptés =**
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	18,18	12,79	10,33	11,68	10,36
ILVNC moyen / 3 ans	13,77		11,60		10,79

- **indice linéaire de pertes en réseau =**
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	15,42	10,63	8,23	9,57	8,4
ILP moyen / 3 ans	11,43		9,48		8,73

Référentiel de l'indice linéaire de pertes en réseaux (réf Agence de l'eau RMC)

	Rural	Intermédiaire	Urbain
Satisfaisant	ILP<2	ILP<6	ILP<10
Assez satisfaisant	2<ILP<3	6<ILP<8	10<ILP<13
Médiocre	3<ILP<5	8<ILP<11	13<ILP<16
Préoccupant	ILP>5	ILP>11	ILP>16

■ PERFORMANCE DU RESEAU PAR COMMUNE

Commune	Rendement réseau IDM %	ilp m ³ /km/j
Bouzigues	75,1%	7,12
Cournonsec	68,0%	12,77
Cournonterral	62,9%	17,98
Fabrigues	82,5%	6,14
Gigean	64,2%	17,94
Lavérune	91,7%	2,24
Loupian	59,0%	10,95
Marseillan	76,1%	9,97
Mireval	71,5%	7,35
Montagnac	72,8%	6,34
Montbazin	69,6%	11,90
Murviel les Montpellier	53,4%	14,62
Pignan	83,6%	5,91
Pinet	85,8%	2,78
Poussan	85,8%	4,98
Saussan	100,2%	-0,04
St Georges d'Orques	65,2%	15,91
St J de Vedas	81,8%	6,52
Vias	76,8%	7,09
Vic la Gardiole	91,7%	2,49
Villeveyrac	68,7%	6,77

■ **INDICATEURS DU DECRET DU 2 MAI 2007**

Indicateur		Unité
Nombre d'abonnements	52189	Nombre
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	839	km
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,093	€ TTC/m ³
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	%
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimique	100	%
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	87,15	%
P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103	Valeur de 0 à 120
P1072 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,74	%
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100	%
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	10,41	m ³ /km/j
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	8,42	m ³ /km/j
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	79	Nombre
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	Nombre / 1000 abonnés
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	jour
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	94,46	%
P155.1 - Taux de réclamations	10,15	Nombre / 1000 abonnés
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,86	Nombre
% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	1,6	%

Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Investissement de l'année	6 691 154,00 €
Forage du Boulidou	6 442,00 €
Schémas directeurs	17 092,00 €
Débitmètres	860 920,00 €
Travaux divers	10 135,00 €
Passe à poissons	39 140,00 €
Réhabilitation Réservoirs	1 302 755,00 €
DUP Forages de Vias	20 832,00 €
Doublement Usine de Fabrègues	180 127,00 €
Raccordement de Vias	18 710,00 €
MBC	3 398 005,00 €
Travaux Villages	151 237,00 €
Forage dirigé SETE	25 252,00 €
Travaux Vias	368 564,00 €
Groupement de commande	291 943,00 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018
Encours de la dette	32 487 318,03 €
Annuité	3 562 158,76 €
Flux de trésorerie	6 244 302,99 €
Ratio d'endettement (année)	5,2
Population desservie permanente (200 000)	162,44 €
Population desservie estivale (500 000)	64,97 €

■ TRAVAUX PROJETES PAR NOTRE COLLECTIVITE POUR L'ANNEE 2019

Chapitre 21	HT	TVA	TTC
211- Terrains	200 000 €	40 000 €	240 000 €
212- Plantations	40 000 €	8 000 €	48 000 €
2131- Bâtiments	130 000 €	26 000 €	156 000 €
2156 - rachat de compteur	154 000 €	30 800 €	184 800 €
2184 - Mobilier-matériel -Bâtiment	40 000 €	8 000 €	48 000 €
Sous-total chapitre 21	564 000 €	112 800 €	676 800 €
Chapitre 23	HT	TVA	TTC
Forage Boulidou	689 000 €	137 800 €	826 800 €
Sécurisation de Montagnac	74 200 €	14 840 €	89 040 €
Rehabilitation réservoirs	1 359 980 €	271 996 €	1 631 976 €
Etudes et Travaux Forage Pesquiers Montagnac Vias	302 100 €	60 420 €	362 520 €
Doublement Fabegues Etudes acquisition environnement	419 760 €	83 952 €	503 712 €
Débimètres	275 600 €	55 120 €	330 720 €
Schemas directeurs - SIG - PIV	286 650 €	57 330 €	343 980 €
MBC	2 894 860 €	578 972 €	3 473 832 €
Siphons	636 000 €	127 200 €	763 200 €
Vias Raccordement	381 600 €	76 320 €	457 920 €
Cournonsec surpresseur	31 800 €	6 360 €	38 160 €
St Jean de Vedas Rouderes	318 000 €	63 600 €	381 600 €
Travaux divers Facade siege Vic Groupement commande	271 801 €	54 360 €	326 161 €
Dessalement	31 800 €	6 360 €	38 160 €
Gigean Zac Embosque	360 400 €	72 080 €	432 480 €
aménagement sur terrain Privé	250 000 €	50 000 €	300 000 €
Sous-total chapitre 23	8 583 551 €	1 716 710 €	10 300 261 €
Total Investissement	9 147 551 €	1 829 510 €	10 977 061 €